

Avis n° 2023-07 du CSRPN Occitanie

relatif à

la demande de travaux sur la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Coteaux du Fel
au Mas de Roussy (12)

Vu la demande de travaux sur la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Coteaux du Fel au Mas de Roussy (parcelle n°1620), déposée par Mme Obled-Heeren, propriétaire de la parcelle, auprès de la Région Occitanie en date du 13 décembre 2022,

Vu l'avis du rapporteur du CSRPN,

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 14 février 2023,

Vu la consultation électronique du GT Aires Protégées du CSRPN du 9 au 15 mars 2023,

Vu le vote électronique du CSRPN du 9 au 15 mars 2023 inclus,

Le CSRPN donne un avis favorable à cette demande de travaux limités en surface et en durée dans la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Coteaux du Fel.

Le CSRPN émet les recommandations suivantes sur les travaux envisagés :

- Veiller à respecter les délais des travaux hors périodes de sensibilité pour la faune (hors périodes de nidification et d'hivernage).
- Limiter l'emprise du projet au strict minimum afin de limiter l'impact des travaux sur le milieu naturel.

Le CSRPN émet les recommandations suivantes pour les suivis proposés :

- Les suivis faune et flore n'ont pas été réalisés à la saison favorable (printemps), ce qui a pu conduire à écarter la présence de certaines espèces migratrices nicheuses pour la faune et les espèces annuelles ou vernaies pour la flore. Un deuxième passage serait souhaitable.

Toulouse, le 16 mars 2023

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino

Rapport du CSRPN
sur la demande de travaux sur la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Coteaux du Fel
au Mas de Roussy (12)

La demande d'autorisation concerne les actions de travaux, d'agrandissement, la création d'une terrasse et d'un jardin prévues à proximité et dans une partie de la RNR en 2023.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel souligne l'utilité des travaux d'accès au bâti dont certain comme la parcelle 547 sont hors réserve, accueillera une nouvelle pièce. En revanche, 6m² de cette nouvelle pièce ainsi que la terrasse, déborderont sur la parcelle 2620 nouvellement acquise. Cette parcelle de 149m² se trouve dans la zone de la réserve, mais ce sont seulement 6 m² qui seront bâtis. Les travaux sont programmés pour début septembre 2023 et jusqu'à la fin décembre. Pendant les travaux sur le chantier, l'arrivée des matériaux, des artisans ainsi que les préparations se dérouleront depuis le terrain hors réserve.

Le diagnostic faune réalisé par la LPO Aveyron réalisé le 2 décembre 2022 montre que la partie de parcelle concernée ne semble pas présenter un enjeu remarquable au regard des espèces faunistiques potentiellement présentes. Les nuisances occasionnées pendant les travaux seront le dérangement lié au bruit et à l'activité humaine.

Le diagnostic flore réalisé par le CBNMP en novembre 2022 montre que la parcelle est une prairie rudérale, assez banale, entourée de haies, ne présentant qu'une trentaine d'espèces (pas d'espèce protégée, ni menacée). Le projet ne devrait générer que peu d'impact sur la végétation.

À Toulouse, le 14 février 2023

Le rapporteur